



## **Campement de la Porte d'Aubervilliers (Paris 19e) : après la mort d'un demandeur d'asile, les élus écologistes saisissent le Défenseur des droits**

Les élu.e.s écologistes et citoyens du XIXe arrondissement ont saisi le jeudi 23 janvier le Défenseur des droits sur la situation des 2 000 personnes présentes d'une part sur le campement de la Porte d'Aubervilliers situé à Paris 19e arrondissement et d'autre part sur le 18e arrondissement en bordure du périphérique.

Depuis plusieurs semaines, les élu.e.s du 18e et 19e arrondissement de Paris demandent en vain au Préfet une mise à l'abri immédiate des sans-domicile de la porte d'Aubervilliers sans regard pour leur situation administrative, par l'obligation que lui donne leur vulnérabilité. Comme l'impose l'article L-345-2-2, « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* ».

Le lundi 20 janvier, un jeune homme de 28 ans de nationalité somalienne est mort dans sa tente. Selon les associations, il était demandeur d'asile depuis le 2 janvier. Depuis l'adoption d'un délai de carence de 3 mois par le parlement et le décret du 30 décembre 2019, il ne pouvait bénéficier de l'accès aux soins dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMA).

Pour Fatoumata Koné, Vice-Présidente du Groupe des élu.e.s Écologiste de Paris et élue du 19e arrondissement : *"Nous avons saisi le Défenseur des Droits pour une évaluation des conditions de vie que subissent ces personnes exilées à la rue. Nous avons constaté à plusieurs reprises l'état d'épuisement physique et mental de ces personnes ainsi que l'absence de prise en charge sanitaire à la hauteur des enjeux. Nous demandons une mise à l'abri immédiate des personnes concernées dans des hébergements pérennes. C'est une urgence humanitaire"*.

**Le groupe écologiste de Paris**